

# GRAND ANGLE

Le peuple va voter sur la **révision cantonale** de la LAT le 21 mai

## Le débat sur la LcAT donne

**VOTATION** Les citoyens diront le 21 mai s'ils acceptent ou non la solution valaisanne à l'application de la LAT fédérale. Jean-Michel Cina, ancien ministre chargé de l'aménagement du territoire favorable à la révision cantonale, et Grégory Logean, chef du groupe UDCVr au Grand Conseil, opposé au projet, croisent le fer.

### ILS SONT POUR

- Le Conseil d'Etat
- Le Grand Conseil
- Le PDC du Valais romand, le CVPO, le CSPO, le PLR, le PSVr et le Centre Gauche-PCS
- La Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie (CVCI)
- Les professionnels valaisans de l'immobilier (USPI)
- L'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM)
- La Société des ingénieurs et des architectes du Valais (SIA-Valais)
- La section romande de la Fédération suisse des urbanistes
- Altitude 1400
- Le Groupement des populations de montagne du Valais romand (GPMVR) et du Haut-Valais
- L'Union des villes valaisannes
- Le comité de la Fédération des communes valaisannes
- Le comité de l'association Région Valais romand

**TERRITOIRE** Le 21 mai, les citoyens valaisans sont appelés à se prononcer sur la révision de la LcAT, la loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui doit intégrer les nouvelles dispositions de la LAT fédérale. Cette dernière avait été acceptée par le peuple suisse à 62%. Le Valais était le seul canton à l'avoir rejetée à plus de 80%. La LcAT a, elle, été adoptée au Grand Conseil par 93 oui, 14 non et une abstention.

Pour en débattre, «Le Nouvelliste» a réuni Jean-Michel Cina, ancien ministre chargé de l'aménagement du territoire favorable à la loi, et Grégory Logean, chef du groupe UDC du Valais romand au Grand Conseil, opposé au projet. Interview croisée.

**Jean-Michel Cina, pourquoi dire oui à ce projet de loi cantonale?**

Parce que nous avons utilisé toute la marge de manoeuvre disponible dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Dans la LAT figure l'obligation de dézoner tout le surplus de terrains qui dépasse les besoins démographiques et économiques des quinze prochaines années. Sans la loi cantonale, le Valais devra donc dézoner 2200 hectares. Avec notre proposition de calculer les besoins à trente ans grâce à la notion de périmètre d'urbanisation compatible avec

**JEAN-MICHEL CINA**  
«Avec notre proposition, le dézoning est divisé par deux et réduit au strict minimum.»

la loi fédérale, le canton réussit à diviser par deux les déclassements et donne des instruments aux communes pour réduire le dézoning au strict minimum. Une chose est sûre: le Valais doit appliquer

la législation fédérale. Et a intérêt à le faire à sa manière.

**Grégory Logean, le Valais n'a-t-il pas fait au mieux pour limiter les effets de la LAT?**

Non. Et notamment en matière d'équilibre entre la plaine et la montagne puisque cette loi introduit un dézoning massif sur les coteaux et dans les vallées ainsi qu'une densification exagérée dans les villes. Nous proposons donc de la rejeter et, dans le cadre d'un nouveau projet, de pondérer les chiffres en faveur des communes d'altitude. La loi proposée laisse la pleine capacité au plan directeur cantonal qui a suscité passablement d'oppositions, de prévoir la méthode de calcul. Avec notamment la fiche C1 qui règle le dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat dans chaque commune. Nous avons le temps de mettre des garde-fous supplé-

**JEAN-MICHEL CINA**  
«Nous avons intérêt à avancer très rapidement pour lever l'insécurité juridique nuisible à notre économie.»

mentaires dans une nouvelle loi cantonale, de prévoir des indemnités et aller se battre à Berne pour tenter d'assouplir la LAT fédérale avec l'appui d'autres cantons touchés.

**Le Valais joue les bons élèves dans l'application de la LAT alors que le peuple s'y est fortement opposé en 2013?**

J.-M. C.: Non, c'est faux. La LAT s'applique aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, avec cette obligation de dézoner qui frappe déjà les communes. Nous étions opposés à cette loi fédérale en 2013. Mais elle a été acceptée par le peuple suisse. Notre canton propose désormais des dispositions pour en limiter les effets négatifs. Il faut donc soutenir la loi cantonale le 21 mai.



Sinon la situation sera pire en Valais. Et je rappelle que le plan directeur cantonal, mis en consultation, sera débattu au Grand Conseil qui pourra proposer des amendements. Il est malhonnête de dire que la fiche C1 est définitive. Et le Grand Conseil votera sur cette question.

**G. L.:** Sans aucun contrôle démocratique!

**J.-M. C.:** Les députés ne sont pas les représentants élus démocratiquement par la population valaisanne?

**G. L.:** Il y a parfois un décalage entre les élites et la population!

**J.-M. C.:** Ça, c'est le discours de l'UDC depuis vingt ans...

**Le délai au 1er mai 2019 ne permet-il pas de temporiser pour rechercher d'autres solutions législatives?**

J.-M. C.: Le problème est ailleurs. Aujourd'hui, des projets d'habitations sont bloqués par des voisins parce que les demandes sont faites dans des communes aux zones à bâtir surdimensionnées. Le Tribunal fédéral a déjà donné raison à ce genre d'oppositions, par exemple dans les Grisons, et les autorisations de construire n'ont pas été délivrées. Il en résulte une forte insécurité juridique. Nous avons donc grand intérêt à avancer très rapidement pour lever cette insécurité tout à fait nuisible à notre économie.

**Une loi déjà en application. Inutile de perdre du temps...**

**G. L.:** Nous sommes encore dans un Etat de droit! Le délai

transitoire avant une quelconque sanction de la Confédération n'interviendra pas avant le 1er mai 2019. Ces deux ans qui nous restent sont amplement suffisants pour corriger le projet. Les cas de blocage que Jean-Michel Cina évoque se déroulent aux Grisons. Depuis l'introduction de la LAT, neuf projets de zonification ont été déposés en Valais et un seul a fait l'objet d'une opposition qui a finalement été retirée. On essaie donc d'agiter toutes les peurs pour nous faire croire que ce qui est proposé est la meilleure solution. Pour revenir au délai, nous aurions souhaité dans ce dossier que le conseiller d'Etat fasse preuve de sagesse et qu'il fasse confiance à ses successeurs, au gouvernement renouvelé. Là, il a essayé de passer en force avant de quitter l'exécutif alors qu'il nous reste deux ans pour revoir des concepts techniques froids et déshumanisés.

J.-M. C.: Je réfute clairement ces éléments. Au 1er mai 2019, on ne doit pas seulement disposer d'une loi d'application mais aussi de son volet opérationnel, le plan directeur cantonal validé par Berne. Le Grand Conseil doit avoir le temps d'en débattre. Et on sait que la Confédération a besoin de près d'une année pour homologuer ce document. Sans plan directeur, la Confédération pourra imposer un moratoire absolu sur l'aménagement du territoire cantonal. Notre planification est donc responsable. Et je peux vous citer plusieurs cas en Valais – oui, dans des communes valaisannes! – où des voisins et même des organisations de protection de l'environnement ont fait opposition avec succès. Les

# OUI

### DIX ARGUMENTS POUR

1. Le Valais exploite au mieux la marge de manoeuvre laissée par la LAT fédérale: les opposants ont des arguments sur la LAT qui n'est pas soumise au vote.
2. Le oui permet d'éviter un moratoire absolu de la Confédération sur l'aménagement du territoire cantonal.
3. Le non engendrera de grosses pertes économiques pour le canton en termes de productivité et d'investissements.
4. Le dézoning sera limité au strict nécessaire avec des zones différées potentiellement constructibles.
5. L'insécurité juridique qui pèse aujourd'hui sur les projets privés de construction sera levée.
6. Les vallées pourront retrouver à terme la croissance vu le peu de place d'extension en plaine.
7. Les délais sont serrés pour valider les outils d'aménagement à Berne dont le plan directeur cantonal.
8. Si le Valais dit oui à la LcAT, il sera plus facile de garder un contact positif dans ce dossier à Berne.
9. Il est impossible de dire le nombre de personnes touchées mais davantage si le Valais dit non.
10. Coût avancé en cas de non: entre 1,3 milliard et 3,8 milliards de francs. ◉

